Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Eau :
Compte financier unique 2024

Rapporteur : Patrick RIEHL

N°CC2025-063

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	1
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	10
Votants	72
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

(MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

S'était déporté :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :
M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Le compte financier unique (CFU) 2024 retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année 2024, y compris le cas échéant celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Il doit être approuvé par le conseil communautaire au plus tard le 30 juin 2025. Lors de l'adoption du CFU, Monsieur SOURISSEAU, Président de la Communauté d'agglomération, quittera la séance.

Le tableau ci-dessous reprend une vue d'ensemble du CFU 2024 du budget annexe Eau :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES (€)	RECETTES (€)	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Alloué	8 471 692,62	8 471 692,62	5 780 704,49	5 780 704,49
Réalisé	6 169 753,11	6 199 727,90	2 061 361,44	1 457 930,60
Résultat de l'exercice	**29 974,79**		**-603 430,84**	
Reprise du résultat N-1	2 565 078,02		692 588,16	
Résultat de clôture	**2 595 052,81**		**89 157,32**	
Restes à réaliser			1 269 854,94	1 138 061,01
Résultats nets	**2 595 052,81**		**-42 636,61**	

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

Pour l'exercice 2024, le taux de réalisation des opérations réelles en section de fonctionnement, par rapport aux crédits alloués, s'élève à :
- 94,1 % en dépenses, contre 63,7 % en 2023 (hors report de résultat) ;
- 104,1% en recettes, contre 103,4 % en 2023.

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 735 932,84	3 508 215,30
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	874 239,45	718 551,94
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 147 849,20	290 826,80
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	22 608,20	21 826,44
66 CHARGES FINANCIERES	58 758,00	58 751,80
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 266 461,72	206 760,84
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 743,00	4 742,78
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	**7 110 592,41**	**4 809 675,90**
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	1 361 100,21	1 360 077,21
Sous total dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 361 100,21**	**1 360 077,21**
Total Dépenses	**8 471 692,62**	**6 169 753,11**

Les **« charges à caractère général » (chapitre 011)** présentent un taux d'exécution de 93,9% contre 59,5% en 2023 témoignant de la bonne estimation des dépenses à la suite de la reprise de compétence en 2023.

Les **« charges de personnel » (chapitre 012)** présentent un taux d'exécution de 82,2% contre 48,5% en 2023 mais sur des volumes inférieurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Les « **atténuations de produits** » **(chapitres 014)** correspondent aux reversements à l'agence de l'eau de la redevance pollution. L'inscription budgétaire était élevée car prenait en compte une partie du report de résultat 2023, l'autre partie étant sur le chapitre 67.

Les « **charges exceptionnelles** » **(chapitre 67)** correspondent essentiellement à des redevances de l'agence de l'eau.

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	2 092,50
70 PRODUITS DE SERVICES & VENTES DIVERSES	5 016 574,33	5 182 008,18
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	406 295,00	487 591,98
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	42 835,27	50 936,74
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	5,04
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	74 237,28
Sous total recettes réelles de fonctionnement	**5 465 704,60**	**5 796 871,72**
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	440 910,00	402 856,18
Sous total recettes d'ordre de fonctionnement	**440 910,00**	**402 856,18**
Total Recettes	**5 906 614,60**	**6 199 727,90**

Les « **produits de services, du domaine et ventes diverses** » **(chapitre 70)** sont constitués de vente d'eau, notamment aux abonnés.

Les « **dotations et participations** » **(chapitre 74)** sont notamment composées de crédits en provenance de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN).

Les « **produits exceptionnels** » **(chapitre 77)** correspondent à un remboursement exceptionnel de factures sur exercices antérieurs.

SECTION D'INVESTISSEMENT : DÉTAIL PAR CHAPITRE (hors reprise du résultat) :

DEPENSES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	8 424,00	8 301,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	407 831,00	406 039,06
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 339 076,76	193 804,98
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 454 962,73	1 050 360,22
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	119 500,00	0,00
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES	0,00	0,00
Sous total dépenses réelles d'investissement	5 329 794,49	1 658 505,26
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	440 910,00	402 856,18
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00	0,00
Sous total dépenses d'ordre d'investissement	450 910,00	402 856,18
Total Dépenses	**5 780 704,49**	**2 061 361,44**

Les dépenses réelles d'investissement correspondent notamment :
- au remboursement du capital de la dette pour un montant de 406 039 euros en 2024 prenant en compte la reprise des emprunts des communes ayant transféré la compétence ;
- à la conduite d'études (étude relative au schéma directeur d'alimentation en eau potable) ;
- à divers travaux d'aménagement et de dévoiement de réseaux/canalisations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-063-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

RECETTES	ALLOUE 2024	REALISE 2024
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	18 000,00	15 421,30
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	2 886 543,84	82 432,09
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	812 472,28	0,00
Sous total recettes réelles d'investissement	**3 717 016,12**	**97 853,39**
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSF ENTRE SECTIONS	1 361 100,21	1 360 077,21
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	10 000,00	0,00
Sous total recettes d'ordre d'investissement	1 371 100,21	1 360 077,21
Total Recettes	**5 088 116,33**	**1 457 930,60**

Les études susmentionnées ont fait l'objet de convention et de subventionnement de la part de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN), les sommes, non encore versées, ont été inscrites en restes à réaliser.

Les montants des restes à réaliser s'élèvent à :
- 1 269 854,94 euros en dépenses ;
- 1 138 061,01 euros en recettes.

***VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-14, L.2121-31, R.2121-8 et D.2343-3 et D.2343-5,*
***VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,*
***VU** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 modifiant l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,*
***VU** le compte financier unique par nature,*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2024.*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2024 du budget annexe Eau de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025
	Gérard SOURISSEAU **Président**
	Gilbert GALLAND **Secrétaire de séance**
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	